



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture

DNO (Danger Nouvelle Offensive)

Le Ministère continue de vider les Préfectures et les Sous-Préfectures de ses missions et puis de leurs agents

Le 24 janvier dernier, Monsieur Comet, SG du MIOMCTI a présenté aux organisations syndicales un point d'étape de la mise en œuvre de la directive nationale d'orientation pour les préfectures 2010 – 2015. Comme FO préfectures vous l'a indiqué en son temps, cette DNO n'est autre qu'un « copier-coller » de la RGPP visant à reformater les préfectures et les sous-préfectures : suppression de 1600 emplois, externalisation de la délivrance des titres, recentrage en préfecture du contrôle de légalité, repositionnement des sous-préfectures sur « l'ingénierie territoriale » et la sécurité, etc...

Les organisations syndicales ont souligné que dans de nombreuses préfectures le corps préfectoral n'a engagé aucune concertation sur la DNO et que les difficultés accompagnant la mise en œuvre de ce document étaient loin d'être résorbées, notamment pour ce qui concerne le SIV.

Le ministère a annoncé qu'un tableau recensant l'évolution des chantiers DNO dans chaque préfecture allait être envoyé aux préfets.

Attendons-nous par conséquent à de nouvelles sollicitations dans les préfectures où les préfets auront le sentiment d'être pointés comme mauvais élèves.

Les principaux objectifs du ministère pour 2011 sont :

- ▶ **Resserrer les liens entre les préfectures et la DDI en renforçant les mutualisations** : le programme budgétaire 333 en sera l'instrument, avec la création d'une unité opérationnelle par DDI pour le fonctionnement courant et d'une unité opérationnelle commune aux préfectures et aux DDI pour l'immobilier. 2011 sera l'année d'une nouvelle génération de plans d'actions stratégiques de l'Etat et de la réalisation des schémas régionaux de mutualisation ;
- ▶ **Reconfigurer la coordination interministérielle** ;
- ▶ **Accélérer la transformation des missions de production de titres**, notamment la prise en charge de la délivrance des cartes grises par les garagistes pour les véhicules d'occasion ;
- ▶ **Renforcer le contrôle de la fraude documentaire** ;
- ▶ **Accélérer la mise en place de la carte d'identité électronique avec le support législatif attendu** ;
- ▶ **Mettre en place 40 services de l'immigration et de l'intégration (SII)** ;
- ▶ **Rendre opérationnelle une version rénovée d'AGDREF 1 (avec photo) et étendre AGDREF 2, en intégrant ses impacts sur l'immobilier avec une expérimentation dans certaines préfectures** ;
- ▶ **Renforcer l'échelon zonal en matière de sécurité** ;
- ▶ **Réfléchir sur le positionnement des préfectures et des DDI concernant certaines missions telles que les installations classées pour la protection de l'environnement** ;
- ▶ **Mettre en œuvre un plan de transformation volontariste des missions des sous-préfectures et engager une étude sur le positionnement des sous-préfets** ;

Sur ce sujet, Il n'y a, nous a dit le secrétaire général, aucun effectif de référence pour les sous-préfectures (**donc, aucun objectif précisément et systématiquement chiffré de réduction des effectifs dans les sous-préfectures, pouvons-nous en déduire**), mais des missions qui étaient tracées pour les sous-préfectures : sécurité, ingénierie territoriale et conseil, questions européennes, questions interministérielles (les sous-préfets ont toute latitude pour organiser au niveau de l'arrondissement un processus de concertation avec les DDI).

Le niveau d'effectif nécessaire pour exercer ces missions et les adapter au contexte ou à la taille de telle ou telle sous-préfecture se détermine dans le dialogue de gestion entre le préfet de département et le responsable BOP régional.

Le maintien même des sous-préfectures n'est pas acquis. **Le ministère souhaite mettre fin aux fonctions d'accueil du public en sous-préfecture** (sauf exception par exemple dans le domaine des étrangers).

Selon le ministère, le recentrage du contrôle de légalité a été opéré presque partout, à l'exception d'un nombre limité de sous-préfectures. **En réponse à une question de Force Ouvrière sur le maintien ou non de l'effectif de 1 ETP un temps préconisé concernant l'agent référent pour les missions relations avec les collectivités territoriales dans chaque sous-préfecture, le ministère n'exclut pas que cette tâche puisse être partagée entre plusieurs agents dans une équipe dédiée au conseil et à l'ingénierie territoriale.**

Le secrétaire général a réaffirmé que même s'il encourage la mobilité pour une bonne gestion des ressources humaines, le ministère ne veut pas s'engager dans une démarche de mobilité géographique contrainte.

Il nous appartient d'être vigilant vis-à-vis des sollicitations appuyées qui pourraient être initiées ici ou là pour inciter des collègues à la mobilité géographique. Force Ouvrière a insisté encore une fois sur l'inquiétude, et parfois le désarroi des personnels des sous-préfectures face à un corps préfectoral qui, bien souvent, ne pratique pas la concertation.

Si le ministère ne confirme pas la suppression des postes en sous-préfectures,

RIEN N'EST ACQUIS. NOS SOUS-PREFECTURES DEVIENNENT DES COQUILLES VIDES Les missions partent et avec elles disparaissent les personnels

► **En matière de contrôle de légalité, accélérer le déploiement d'ACTES, logiciel de télétransmission des actes des collectivités locales** (objectif : télétransmettre la moitié des actes reçus des collectivités locales contre un quart actuellement) **et réviser les stratégies locales de contrôle dans l'objectif d'une plus grande priorisation ;**

► **Généraliser les démarches qualité dans les préfectures comme dans l'ensemble des services de l'Etat, en privilégiant la qualité de l'accueil.**

FO a demandé que les préfectures de département conservent un rôle effectif dans la gestion des ressources humaines et dans la formation et exprimé une fois de plus ses craintes vis-à-vis de la régionalisation de l'Etat territorial qui risque de vider au niveau départemental les préfectures, les sous-préfectures et les services de l'Etat en général de leurs missions et de leurs agents.

Le DRH, nous a indiqué qu'il voyait pour sa part un intérêt au maintien des animateurs de formation départementaux. **Force Ouvrière** fait sienne cette orientation et elle a demandé que la circulaire qui doit paraître prochainement concernant le plan national de formation (*cf. : tract FO préfectures du 28 janvier 2011*) marque clairement le positionnement des animateurs de formations sur des missions opérationnelles ne se limitant pas à un rôle de boîte à lettres vis-à-vis des délégués régionaux à la formation.

Dans le cadre d'un échange sur les personnels de résidences, le secrétaire général du ministère a reconnu que ces agents ne devaient servir que sur les missions de service public des membres du corps préfectoral et en aucun cas dans le champ de la vie privée de ceux-ci. Cela sera mentionné dans le règlement intérieur des personnels techniques et de service (RIPTS) en cours de refonte à la demande de FO.

Concernant la méthode Lean de rationalisation des processus, les organisations syndicales ont fait valoir que lorsque celle-ci est mise en œuvre, cela ne se fait pas vraiment dans le cadre de démarches participatives. Bien souvent les agents concernés sont en souffrance.

Pour le ministère, l'intérêt de cette démarche se situe essentiellement dans la phase d'analyse et la méthode Lean a pu avoir des effets bénéfiques lorsque des services se sont trouvés excessivement engorgés. Il ne s'agit pas d'un mandat RGPP et par conséquent l'objectif de Lean n'est pas de réduire les effectifs mais de mieux s'organiser !

Le ministère reconnaît qu'il y a eu des prestations inadaptées de la part de cabinets privés. A l'avenir, il sera veillé à ce que les préfectures maîtrisent le dispositif (ce qui ne semble pas exclure l'intervention de prestataires privés, mais seulement en appui) et une équipe dédiée à Lean va être constituée à la sous-direction de l'action territoriale. **Le ministère a précisé que les préfectures ne s'engagent dans une démarche Lean que sur la base du volontariat** et qu'elles choisissent la thématique d'entrée parmi les suivantes : séjour/passeports, contrôle de légalité, cartes d'identité, permis de conduire.

FO restera vigilante : Un seul moyen pour parvenir à enrayer cette machine infernale :

LA MOBILISATION DE TOUS AVEC FO PREFECTURES